

# **COMPTE-RENDU DU 30 JUILLET 2020**

**Présents :** M. SIMAR, M. JOURDAIN, Mme LEROUX, Mme, M. GUERIN, Mme FOURE, M. FRILAY, Mme FOUETILLOU, Mme LEMAITRE, Mme CABANIE, Mme HUARD, M. ANDRE, Mme LETOURNEUR, M. CABANIE, Mme MUNIZ, M. COLETTE.

**Pouvoir :** M. COLLET a donné à M.SIMAR  
Mme DEFFES a donné à Mme FOURE

**Excusé :** M. DE PESQUIDOUX, M. LE COUSTOUR

**Secrétaire de séance :** François-Emmanuel ANDRE

## **Demande de subvention au titre de l'appel à projets Flash 'Etablissements scolaires' DETR/DSIL 2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'alarme incendie de l'école, obligation du SDIS 14 d'effectuer la réunification de l'alarme incendie :

Fonds propres : 11 200 €

Subvention flash DETR/DSIL 2020 : 4800 €

Compte tenu des catégories d'investissements pouvant être subventionnées un dossier peut être constitué au titre de l'appel à projets flash 'Etablissements scolaires' DETR/DSIL 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

Adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de l'appel à projets flash 'Etablissements scolaires' DETR/DSIL 2020.

Fonds propres : 11 200 €

Subvention flash DETR/DSIL 2020 : 4800 €

## **Constitution CCAS**

### **Annulation et remplacement de la délibération 29/2020 Constitution des commissions concernant le CCAS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu un courrier de la Préfecture concernant la constitution Centre Communal d'Action Sociale. Dans le cadre du contrôle de l'égalité une observation a été faite.

Selon L123-6 du code de l'action sociale et des familles dispose que le centre communal d'action sociale est administré par un conseil d'administration présidé par le maire et comprend, outre son président, des membres élus au sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal, ainsi que les membres

nommés par le maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation, ou de développement social menées dans la commune. Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'intégrer Mme Sylvie BOULOUARD dans le conseil d'administration du CCAS.

Conseil : Fatima FOURE - Maryline CABANIE - Stéphanie FOUETILLOU - Sylvie LEMAITRE - Marie-Ange DEFFES - Jean-Yves CABANIE – Carmen MUNIZ  
Hors conseil : Joël PIZY – Martine HOORELBEKE – Philippe DELALANDE – Souad LEVIEUX – Françoise FOLLIOU – Brigitte MENY – Sylvie BOULOUARD